



## DISCOURS DE GUILAINE DEBRAS, MAIRE DE BIOT

*1<sup>er</sup> COUP DE PIOCHE*

*Aménagement paysager du versant des Bâchettes*

Mercredi 6 Juin 2018

---

Mesdames et Messieurs les élus,

Madame la présidente du collectif Bâchettes,

Madames et messieurs les présidents d'association

Chers concitoyens,

Mes Chers Amis,

Quel immense plaisir de lancer officiellement aujourd'hui des travaux attendus depuis si longtemps. Quel plaisir de vous voir ici présents pour partager ensemble ce moment. Votre présence signifie beaucoup. Elle signifie que ce projet est bien plus qu'un simple parking.

Le projet des Bâchettes constitue le projet majeur du mandat que je conduis. L'enjeu de ce projet est multiple : valoriser le village de Biot et son accès, favoriser l'activité commerciale de proximité, faciliter le stationnement... « Ensemble, revenons à Biot village ».

Cet aménagement paysager et urbain a également l'ambition de créer un nouvel espace de vie et de partage agréable et accueillant pour que les Biotois puissent

en profiter pleinement.

En effet, lancer officiellement l'aménagement du versant des Bâchettes,

- c'est marquer une étape majeure dans une volonté politique vieille de plus de 30 ans,
- c'est franchir un niveau capital dans un projet emblématique
- c'est prouver que l'équipe municipale que je conduis respecte le contrat électoral passé avec les Biotois

## Historique

J'ai conscience que le temps ait pu paraître long mais l'essentiel est ce qui nous rassemble aujourd'hui.

L'engagement apprend aux élus le sens des premières pierres ou premiers coups de pioche. En effet, quand on arrive à ce stade d'un projet, c'est qu'une part importante du marathon administratif, juridique et budgétaire a été parcourue. En cela aussi, l'aménagement des Bâchettes est unique, car cette étape préalable a duré presque 20 ans.

Si j'ai été élue en 2014, c'est que j'avais une vision de l'aménagement du territoire Biotois. Je n'étais pas seule, nous avons porté cette vision avec le collectif Bâchettes et de nombreux citoyens. Nous n'avions pas la même vision que nos prédécesseurs, d'aucuns disent que c'est la raison de notre élection, et ils n'ont pas tort.

Ce projet est donc né sous le signe de la démocratie avec deux ascendants : l'environnement et les finances publiques.

Dès l'automne 2014, nous avons conduit une concertation pour élaborer le cahier des charges du futur concours que nous allons lancer. 300 personnes ont contribué.

2015 a évidemment été une année à part et nous avons pris du retard dans le projet. L'impact des inondations sur les projets communaux est, bien sûr, bien moindre que celui qui a frappé plus de 400 foyers biotois. Pourtant, il est indéniable que l'énergie des services municipaux et des élus en charge en 2016 a été consacrée majoritairement à la réparation des plaies de la catastrophe naturelle et aux soutiens aux sinistrés biotois ; les projets du mandat ont pris du retard.

Fin 2017, le DCE est lancé et c'est l'entreprise RAZEL-BEC qui après un dialogue compétitif d'une grande qualité a été retenue. Et je tiens à remercier M. Labiche et ses collaborateurs pour leur professionnalisme et la qualité de nos échanges.

Je remercie également tous les élus, agents, collaborateurs qui ont contribué à la qualité du projet. Michel Mazuet, Patrick Chagneau, Gérard Vollenweider, Philippe Pizepan, Jean-Pierre Lagardette, Yann Pastierik... et j'en oublie. Merci à eux pour leur passion, leur engagement et leur bienveillance.

## Cahier des charges

Nous avons eu au cours des derniers mois l'occasion de vous présenter le projet au travers de ses détails.

Voici le cahier des charges, initié en 2014 et qui a évolué depuis :

Parking GRATUIT

1. La mise en valeur du site associée à la création de cheminements, place, belvédère, lieux publics extérieurs permettant la mise en place d'un lieu du « mieux vivre ensemble ».
  - Place de 400 m<sup>2</sup>
2. L'amélioration et l'embellissement des cheminements piétons reliant le site au village, à la mairie, à la médiathèque et autres équipements publics avoisinants,
3. La restauration des restanques et la valorisation de leur usage.
  - Elles seront reconstituées à partir du parking de la Baume avec les ateliers CASA.
4. La rénovation totale des parkings existants ;
  - Guy Anastile a conduit avec les services municipaux, dès le début 2015, la rénovation des places de parking existantes ainsi que la destruction des box, gain de 102 places.
5. L'amélioration de la circulation piétonne et automobile permettant aux piétons et aux véhicules de remonter jusqu'à la route de Valbonne depuis les parkings à étages situés au plus bas.
6. La création d'un parc de stationnement supplémentaire paysager enterré ou non, la mise en accessibilité universelle entre ces nouvelles places et le niveau de la route de Valbonne, de la mairie et du village,
  - Le projet de nouvelle salle en extension de la mairie permettra d'intégrer un ascenseur et des toilettes publique.
7. Amélioration des réseaux existants : déplacement ou intégration du poste transformateur, enterrement des réseaux apparents, guidage des eaux pluviales apparentes de surface (bassin de rétention, caniveaux, buses)
  - Le poste-transformateur sera intégré sous la place
  - 5 fosses de conteneurs enterrés sont prévues

- 6 places pour véhicule électrique
- 5 places PMR
- Places en matériaux drainants et système global pour retenir les eaux de ruissellements sur tout le versant.

Le budget : initial 5,3 M€ TTC

Salle municipale avec ascenseur 1 M€

### Risques naturels sur le versant des Bâchettes

Pour beaucoup de raisons, ce premier coup de pioche n'est pas un premier coup de pioche comme les autres.

Aujourd'hui, nous sommes heureux que le projet prenne vie car le projet des Bâchettes a toujours soulevé beaucoup de polémiques. Je ne souhaite pas que ces polémiques salissent un projet tant raisonnable que maîtrisé.

Il est évident que la commune prendra le plus de précaution possible pour réduire l'impact des phénomènes de ruissellement (déversement des eaux pluviales) et de crues (montées des cours d'eau).

Tous les projets de construction sont soumis à une réglementation drastique concernant la rétention des eaux pluviales. La commune n'a jamais tenté de s'y soustraire, bien au contraire. Au-delà de ces équipements liés au projet, c'est le fonctionnement des bassins de rétentions dans les versants qui doit réguler les phénomènes de ruissellement et réduire l'impact des crues.

C'est aujourd'hui la responsabilité de la CASA de développer ces dispositifs dans les bassins versants.

Aussi, l'équipement proposé sur le versant des bâchettes améliore la situation du vallon des combes en assurant la collecte des eaux liée à l'intégralité des zones du parking. Le projet d'aménagement des Bâchettes ira demain au-delà de ce

qui est aujourd'hui réglementairement imposé au titre de la rétention.

En effet, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) envisage aujourd'hui d'imposer de nouvelles prescriptions en vue de prendre en compte les pluies centennales. Cela ne m'étonne pas. Le contexte s'y prête et nous devons en toute circonstance limiter les impacts des risques naturels quels qu'ils soient. Réglementairement, les projets d'aménagement parcellaires sont soumis à une prise en compte des pluies trentennales.

La commune a été sollicitée afin de donner ses observations avant l'évolution de ces prescriptions. Les observations de la DDTM pourront et seront prises en compte dans la réalisation du projet.

Aujourd'hui, nous répondons à ces inquiétudes et à ces demandes par une nouvelle étude redéfinissant la rétention sur l'ensemble du projet. Cette étude répondra aux inquiétudes légitimes de la population et des associations.

Aussi, je vous annonce une information de dernière minute.

Ce matin, les services de la préfecture, viennent de me demander, une fois l'inauguration et le démarrage des travaux acté, de décaler leur poursuite, pour préalablement disposer du récépissé modificatif de déclaration au titre de la loi sur l'eau, et nous assurer que les évolutions des projets respectent les prescriptions de l'ABF. Nous nous organisons en conséquence et mesurons le temps nécessaire pour apporter au plus vite les garanties de sécurité demandées.

Je vous rassure, cela ne me fait pas vaciller, il est normal que l'Etat s'assure de la bonne prise en compte des modifications qu'il demande.

Durant toute la genèse de ce projet, nous avons travaillé avec le cadre posé par les services de l'Etat, DDTM, ABF et validé par ces mêmes services. L'Etat décide de changer ce cadre et ces changements en cours de chantier sont bien la conséquence des choix que les services de l'Etat ont fait avec la publication du PAC très restrictif qui a été imposé à la commune en Janvier 2018. La Municipalité, comme ses habitants, doivent aujourd'hui s'adapter à ces nouvelles prescriptions.

Nous avons engagé des réflexions pour faire évoluer ces systèmes de rétention. Il a été demandé à l'entreprise d'étudier des solutions techniques augmentant la capacité de rétention de 20% pour les pluies centennales.

En effet, il est à noter que cette augmentation de la prise en compte des pluies centennales correspond à une augmentation du volume de rétention de 20%. Cela ne pose aucune difficulté ni sur le plan technique ni sur le plan budgétaire et permettra ainsi de sécuriser au mieux le risque lié aux ruissellements.

C'est pourquoi nous affirmons que ce projet apportera une amélioration de la situation en limitant de manière drastique les ruissellements du versant des Bâchettes dans le vallon des Combes. En effet, d'une part ce projet permettra la rétention des eaux de ruissellement nullement retenues jusqu'alors, d'autre part, le projet traitera les eaux de ruissellements d'une surface de 17 000 m<sup>2</sup>, bien supérieure à celle du projet lui-même soit 9000 m<sup>2</sup>, la collectivité souhaitant montrer son engagement dans la prévention des risques liés aux phénomènes pluvieux violents que connaît notre territoire.

Comme vous pouvez le voir, le travail que nous menons prend en compte les inquiétudes légitimes de nos concitoyens sur ces questions particulièrement

sensibles. Il est important que tout doute soit levé sur la capacité des ouvrages que nous souhaitons mettre en œuvre.

Je veux et j'ai toujours voulu que la commune montre l'exemple dans son engagement pour la prévention des risques.

### Action des associations

Je disais tout à l'heure que notre projet des Bâchettes, « le juste projet » était né sous le signe de la démocratie. Ses parrains et marraines sont toutes ces personnes engagées pour l'intérêt général, sans souci de clan, d'intérêt personnel ou de vision mercantile. Je veux ici rendre hommage à ces associations qui défendent Biot et notre territoire.

*Basta Ligne Nouvelle* qui s'oppose au projet de nouvelle ligne SNCF, et comme je le dis toujours ne baissons pas la garde sur ce dossier, restons vigilants.

L'ASEB, le GADSECA, l'ACDJM qui font partie comme moi de la commission des sites des décharges du Jas de Madame et de la Glacière. Pour rappel, la décharge du Jas de Madame fait partie du bassin versant des Combes, elle représente environ 10% de ce bassin (le versant des Bachettes 0,6%). En septembre 2015, j'ai été scandalisée d'apprendre qu'une imperméabilisation du site avait été faite sans rétention associée. Nous avons obtenu début 2018 avec ces associations, une étude hydraulique de Véolia pour retenir l'eau s'écoulant dans le Vallon à hauteur de ce que je demande sur la partie biotoise de Sophia Antipolis.

L'ASLIB, le LIBSEC et l'ASEB avec qui, même si nous ne partageons pas toujours la même vision des choses, nous portons les revendications de tous les inondés auprès de l'état.

Le CDD de la CASA. En septembre 2015, je présentais au bureau des maires de la CASA, une proposition du CDD pour la gestion des inondations dans le BV de la Brague, depuis nous avons un travail régulier d'échange d'information dans la cadre de ma vice-présidence aux risques naturels : action pour les buses de l'autoroute, pour le rachat de maisons hors fonds Barnier.

Et puis, mes pensées vont ce jour au collectif Bâchettes, aux membres actuels et aux anciens aussi (ceux des 17 recours !), aux difficultés traversées, aux heures passées sur les documents officiels, aux heures de rédaction des dire, des courriers.

Vous avez rendu ce projet possible, les Biotois l'ont choisi en 2014 et aujourd'hui la municipalité que je conduis le mène à bien et le mènera au bout. C'est non seulement un juste projet mais c'est un projet légitime !

Vive l'engagement citoyen ! Vive les Bâchettes et vive Biot !